

Vu le décret exécutif n° 94-208 du 7 Safar 1415 correspondant au 7 Safar 1415 correspondant au 16 juillet 1994 portant organisation de l'administration centrale du ministère du commerce ;

Décète :

Article. 1er. — *L'article 9* du décret exécutif n° 94-208 du 7 Safar 1415 correspondant au 16 juillet 1994 susvisé est modifié et complété comme suit :

"Article 9" La direction des études, du développement et de l'informatique comporte :

— la sous-direction de la consommation et de l'analyse quantitative ;

— la sous-direction de l'informatique ;

— la sous-direction des archives et de la documentation".

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 Safar 1416 correspondant au 2 juillet 1995.

Mokdad SIFI.

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du 4 Safar 1416 correspondant au 2 juillet 1995 mettant fin aux fonctions d'un wali.

Par décret présidentiel du 4 Safar 1416 correspondant au 2 juillet 1995, il est mis fin aux fonctions de wali de la wilaya d'Annaba, exercées par M. Mostéfa Benmansour, appelé à exercer une autre fonction.

★

Décret exécutif du 2 Moharram 1416 correspondant au 1er juin 1995 mettant fin aux fonctions d'un chargé de mission auprès du Chef du Gouvernement.

Par décret exécutif du 2 Moharram 1416 correspondant au 1er juin 1995, il est mis fin aux fonctions de chargé de mission auprès du Chef du Gouvernement, exercées par M. Hichem Kafi, appelé à exercer une autre fonction.

★

Décret exécutif du 2 Moharram 1416 correspondant au 1er juin 1995 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur à l'ex-ministère de l'intérieur et des collectivités locales.

Par décret exécutif du 2 Moharram 1416 correspondant au 1er juin 1995, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur des étrangers à l'ex-ministère de l'intérieur et des collectivités locales, exercées par M. Rachid Lamri, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 2 Moharram 1416 correspondant au 1er juin 1995 mettant fin aux fonctions du secrétaire du comité interministériel foncier au ministère de l'intérieur, des collectivités locales, de l'environnement et de la réforme administrative.

Par décret exécutif du 2 Moharram 1416 correspondant au 1er juin 1995, il est mis fin aux fonctions de secrétaire du comité interministériel foncier au ministère de l'intérieur, des collectivités locales, de l'environnement et de la réforme administrative, exercées par M. El Hachemi Hamdikène, admis à la retraite.

★

Décret exécutif du 2 Moharram 1416 correspondant au 1er juin 1995 mettant fin aux fonctions du directeur des moudjahidine à la wilaya d'Ouargla.

Par décret exécutif du 2 Moharram 1416 correspondant au 1er juin 1995, il est mis fin aux fonctions du directeur des moudjahidine à la wilaya d'Ouargla, exercées par M. Mohamed Djelloul Amira, admis à la retraite.

★

Décret exécutif du 2 Moharram 1416 correspondant au 1er juin 1995 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur au ministère de l'agriculture.

Par décret exécutif du 2 Moharram 1416 correspondant au 1er juin 1995, il est mis fin, à compter du 1er février 1995, aux fonctions de sous-directeur des prix et des marchés agricoles au ministère de l'agriculture, exercées par M. Djamel Kallil, appelé à exercer une autre fonction.